

SÉANCE DU 31 AOÛT 2022

Nombre de Membres

En exercice : 29
Titulaires présents : 23
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

25/08/2022

Date d'affichage :

02/09/2022

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un août, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy (représenté par Franck GIROD) ; BUCHOT Jean-Yves (représenté par Jean Charles GROSDIDIER) ; CASSABOIS Yannick (représenté par Josiane ETCHEGARAY) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine (représentée par Jean Charles DALLOZ) ; MOREL-BAILLY Hélène (représentée par Philippe PROST) ; PIETRIGA Guy (représenté par Grégoire LONG).

Objet : PERSONNEL – convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Émeraude Communauté a développé des Espaces France Services sur les bourgs centres ainsi que plusieurs antennes sur son territoire. Pour coordonner ces différents espaces, un poste de coordination a été créé. Le rôle du coordinateur est de veiller au bon fonctionnement des différentes antennes, d'élaborer les plannings de permanence, de gérer le personnel en poste en matière de formation, de suivi de la qualité du travail, d'être l'interlocuteur privilégié des différents intervenants ... La Préfecture du Jura a lancé un appel à candidatures afin de recruter un animateur départemental France Services, poste sur lequel notre coordinatrice a été retenue. Ce partenariat permettra à la coordinatrice de développer ses savoirs et son réseau, mais sera également gage d'une visibilité de notre territoire.

Pour contractualiser ce recrutement, une convention de subventionnement doit être signée entre la collectivité et la Préfecture du Jura ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le projet de convention de subventionnement

DE CHARGER Monsieur le Président de signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

